



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/03/2020

Dossier complet le :

21/4/2020

N° d'enregistrement :

2020-4462

### 1. Intitulé du projet

Projet de création de forage d'irrigation sur la commune de Douchy dans le département de l'Aisne (02590).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom DEGUISE

Prénom Charles

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL EARL DE L'ABREUVOIR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Charles DEGUISE

RCS / SIRET

4 2 2 3 1 1 4 6 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Forage de 60 mètres de profondeur.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de création de forage destiné à un usage agricole pour le compte de EARL DE L'ABREUVOIR.

Ce forage va exploiter la masse d'eau souterraine "Craie de la vallée de la Somme amont" (FRAG013). Il sera équipé d'une pompe avec un débit de 120 m<sup>3</sup>/h pour irriguer 60 hectares de pommes de terre consommation et 20 hectares de légumes (avec deux autres forages, voir annexe 7).

Le niveau piézométrique est situé à une profondeur de 23 m au droit du projet. Pour satisfaire le besoin en matière de débit escompté, la profondeur de l'ouvrage sera de 60 mètres.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet de M. Charles DEGUISE consiste à irriguer 60 hectares de pommes de terre de consommation et 20 hectares de légumes (haricots verts). Il souhaite ainsi sécuriser la production et améliorer la qualité de ces cultures.

M. DEGUISE dispose déjà de deux forages d'irrigation avec un volume autorisé inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an :

- Le premier existe depuis 1960 à la parcelle ZC 15 à Douchy. De numéro BSS000EUNJ, il a une profondeur de 50 mètres.
  - Le deuxième, de numéro BSS000EUSF et ayant une profondeur de 69 mètres, a été réalisé en 2015 à la parcelle ZC 27 à Douchy.
- L'annexe 2 montre la localisation de ces ouvrages par rapport au projet.

Avec ce projet, il a pour objectif de couvrir les besoins des parcelles qui ne sont pas irrigables par les deux autres forages. Le volume à prélever au niveau de ce projet sera de 74 000 m<sup>3</sup>/an. Le volume déjà autorisé pour l'entreprise permet de répondre à ce besoin. Il n'y aura pas, par conséquent, une demande de volume pour ce projet. L'annexe 7 apporte dans ce sens des précisions sur la répartition des prélèvements entre les 3 secteurs.

Le volume total des prélèvements (le projet et les deux forages existants) sera de l'ordre de 180 000 m<sup>3</sup>/an.

L'emplacement de ce forage se justifie ainsi par :

- La proximité des parcelles à irriguer.
- La facilité d'accès par rapport à sa ferme.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La profondeur de l'ouvrage sera de l'ordre de 60 mètres.

Les travaux seront réalisés par la société de forage RUCKEBUSCH SA (Maison rouge, 80131 VAUVILLERS). La date sera déterminée en fonction de la conduite à bonne fin des procédures réglementaires (la demande d'examen au cas par cas et le dossier de déclaration préalable de création de forage).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ce forage sera exploité en fonction de la pluviométrie pour irriguer les pommes de terre et les légumes.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement ( article R214-32 du Code)

article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur	60 m
diamètre de foration	440 mm sur 60 m de profondeur
profondeur de tube PVC plein	24 mètres
diamètres extérieur /intérieur du PVC plein	255/280 mm
profondeur de PVC crépiné	de 24 à 60 mètres de profondeur
taille des fentes de crépinage	0,5 mm
débit d'exploitation	120 m <sup>3</sup> /h

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Douchy (02270).  
Parcelle cadastrale : ZB 3  
Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :  
X = 709716 x m NGF  
Y = 6967713 y m NGF  
Z = 88 m NGF

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 08' 08 "E Lat. 49° 48' 12 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Le forage sera réalisé sur la commune de Douchy dans la parcelle ZB3 (voir l'annexe 2).

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage va exploiter la nappe de la "Craie de la vallée de la Somme amont" (FRAG013) à un débit de 120 m3/h. Avec les autres forages de l'entreprise, les prélèvements s'élèveront à près de 180 000 m3/an. L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de quelques m3 de craie et de sables. Les matériaux et les boues, qui seront enlevés lors des travaux, seront stockés temporairement et évacués par la suite. L'eau, qui sera prélevée lors des pompages d'essai, sera évacuée et infiltrée dans les parcelles à bonne distance du forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone agricole éloignée des zones environnementales à savoir les cours d'eau, les zones humides, les zones Natura 2000 et les ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui montre la localisation du projet). L'annexe 6 illustre la zone d'influence du projet et qui montre qu'aucune incidence n'est prévue sur ces enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Environ 3 m2 de surface agricole vont être utilisés pour réaliser le forage et mettre en place les équipements de protection (la margelle bétonnée, le capot de fermeture...).</p> <p>De plus, cette surface sera située en bordure de parcelle.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 ( voir annexe 4).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bruit sera limité pendant l'exploitation de ce forage.</p> <p>De plus, il sera situé à plus de 700 m des premières habitations alentours.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations locales de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et qui seront limitées à quelques mètres autour du projet.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification n'aura lieu avec ce projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4).

Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m.

Un capot de fermeture est installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles.

L'irrigation sera conduite avec un outil d'aide à la décision tel que le suivi du bilan hydrique du sol. Ce suivi permet d'apporter la bonne dose au bon moment. Monsieur Charles DEGUISE ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les Evapotranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et évidemment les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans ce formulaire, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution (décharges, stockages d'hydrocarbures et produits chimiques...), des ouvrages existants et des zones environnementales (cours d'eau et les zones humides, les ZNIEFF, les zones Natura 2000...).

Les premières zones d'habitation se trouvent à plus de 1 km du forage à réaliser.

De plus, ce projet est compatible avec le SDAGE Artois-Picardie, le SAGE de la Haute Somme et les documents d'urbanisme.

Au vu de ces éléments, le projet n'aura aucune incidence sur le milieu environnant à savoir les zones naturelles et les ouvrages existants. Dans ce sens, l'annexe 6 montre qu'aucune installation ne se trouve dans la zone d'influence de ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 : Zone influence du projet.

Elle se rattache à la catégorie 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Douchy

le,

16/04/2020

Signature

**EARL de l'Abreuvoir**

12, rue de la Boulangerie

02590 DOUCHY - Tél. 03 23 68 79 87